



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Accessibilité des personnes sourdes au service public hospitalier

Question écrite n° 20563

Texte de la question

Mme Jacqueline Maquet alerte Mme la ministre des solidarités et de la santé sur l'accessibilité des personnes sourdes au service public hospitalier. Elle souhaiterait connaître, pour la région des Hauts de France, la liste des établissements disposant de traducteurs ou de médecins formés à la LSF et si ces effectifs sont jugés suffisants.

Données clés

Auteur : [Mme Jacqueline Maquet](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20563

Rubrique : Personnes handicapées

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 juin 2019](#), page 5496

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)